



HAL
open science

Les ferias dans la Suma de tratos y contratos de Tomas de Mercado (1571)

Luisa Brunori

► **To cite this version:**

Luisa Brunori. Les ferias dans la Suma de tratos y contratos de Tomas de Mercado (1571). *Historia et Ius*, 2020, 10.32064/17.2020.08 . hal-03099431

HAL Id: hal-03099431

<https://hal.science/hal-03099431v1>

Submitted on 6 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Luisa Brunori

Les ferias dans la Suma de tratos y contratos
de Tomas de Mercado (1571)¹

The fairs in Tomas de Mercado's
Suma de Tratos y Contratos (1571)

ABSTRACT: In 1569 the very powerful Merchant's Consulate of Seville commissioned Tomas de Mercado (its moral adviser) to write the *Suma de tratos y contratos*. It was a widely read book and had a great influence in the commercial world of the epoch. The interest in the mercantile practice and its real and technical manifestations led Tomas de Mercado to be interested in the places and situations in which this practice became more intense and articulated. This explains the very high frequency with which Mercado refers to fairs in his treatise. They are mentioned in almost all the chapters of the *Suma de tratos y contratos*, which clearly shows that the activities related to fairs touched practically all areas of the life of the merchants of the epoch.

KEYWORDS: Fairs - 16th century - Tomas de Mercado.

SOMMAIRE : 1. Les *ferias*, facilitatrices d'échanges de biens - 2. Les *ferias*, facilitatrices d'échanges d'argent - 3. Les *ferias* en Nueva España.

¹ Cet article est issu d'une communication présentée lors du colloque *Les places marchandes. Des foires médiévales au e-commerce*, organisé par Romain Bareau à la faculté de droit et de science politique de l'université de Rennes 1 les 19 et 20 octobre 2017

Le juriste, économiste et théologien Tomás de Mercado naît à Séville en 1525, mais il quitte très jeune l'Espagne pour la Nueva España (à peu près le Mexique d'aujourd'hui) où il reçoit sa première formation chez les Dominicains. Ce n'est qu'une fois entré dans les ordres qu'il rentre en Espagne, où il devient docteur en théologie et en droit de la célèbre Université de Salamanque, berceau du courant dénommé « seconde Scolastique »².

Après ses études à Salamanque, il s'installe à Séville, où il devient le conseiller ecclésiastique du très puissant consulat des marchands de la ville³.

C'est précisément ce consulat des marchands qui, en 1569, lui commande la rédaction de la *Suma de tratos y contratos*⁴. Comme c'était souvent le cas à l'époque, les marchands sévillans étaient loin d'être des individus sans scrupules uniquement tournés vers le profit et l'argent⁵. Les marchands

² M.-F. Renoux-Zagamé, in D. Alland et S. Rials (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, V° « Scolastique (Seconde) », Paris 2003, p. 1399. Avec Martín de Azpilcueta, Tomás de Mercado est considéré à l'origine de la tradition économique du « monétarisme ibérique », v. A. A. Alves et J. M. Moreira, *The Salamanca School*, Londres-New York, 2010 ; M. Grice-Hutchinson, *The School of Salamanca : Readings in Spanish Monetary Theory, 1544-1605*, Oxford 1952 ; I. Iizuka, *La Escuela de Salamanca en los primeros tiempos de la historia de la teoría monetaria*, Tokyo 1996 ; F. Gómez Camacho, *Economía y filosofía moral, la formación del pensamiento económico europeo en la Escolástica Española*, Madrid 1998 ; L. Baeck, « Iberian monetarism and development theories of the sixteenth and seventeenth centuries », in L. Baeck, *The Mediterranean Tradition in Economic Thought*, Londres 1994 ; F. Belda, « Ética de la creación de créditos según la doctrina de Molina, Lesio y Lugo » : Pensamiento, XIX, 1963 ; A. A. Chafuen, *Christians for Freedom : Late-Scholastic Economics*, San Francisco 1986 ; F. Monsalve, « Economics and Ethics : Juan de Lugo's Theory of the Just Price, or the Responsibility of Living in Society », in *History of Political Economy*, 2010, vol. 4, n° 3, p. 504 et s.

³ P. Collado Villalta, « El Consulado de Sevilla por un mayor protagonismo en la Carrera de Indias », in *Andalucía y América en el siglo XVI: actas de las II Jornadas de Andalucía y América*, Bibiano Torres Ramírez, J. J. Hernández Palomo (dir.), Vol. 1, 1983, p. 275-306.

⁴ L'*Epistola nuncupatoria* de la *Suma des tratos y contratos* est justement dédiée au célèbre consulat des marchands de Séville : « *Al insigne y celebre Consulado de Mercaderes de Sevilla el padre maestro fray Tomás de Mercado, gracia, salud y prosperidad desea. Residiendo los años pasados en esta ciudad Angelo Brunengo, hombre cursado desde su mocedad en los negocios de esas gradas, me compelió con buenas razones a poner en orden y estilo claro muchas decisiones de casos tocantes a mercaderes que en diversos tiempos y lugares había dado casi en todas materias de sus tratos, así viviendo en Nueva España como en esta Universidad.* »

⁵ R. Savelli, « Modèles juridiques et culture marchande entre 16^e et 17^e siècles », *Cultures et formation negociantes dans l'Europe moderne*, F. Angelini et D. Roche (dir.), Paris 1995, p. 403. Significative l'affirmation de Jean Meuvret « la Renaissance n'a pas libéré le commerce d'une morale issue de la théologie » : J. Meuvret, « Manuels et traités à l'usage des négociants aux premières époques de l'âge moderne », *Études d'histoire économique*, Paris, p. 242-243.

de la ville dans leur ensemble étaient soucieux du salut de leurs âmes et recherchaient des indications autour de la moralité de leurs florissantes et parfois très complexes activités commerciales.

La *Suma de tratos y contratos* fut un livre très lu et il eut une grande influence dans le milieu commercial de l'époque. Publié pour la première fois en 1569 à Salamanque, il fut réédité à Séville en 1571, avec l'ajout de deux livres. L'ouvrage de Mercado fut vite republié en Espagne⁶ et traduit en italien par Piero Maria Marchetti en 1591⁷.

L'importance du contexte où cet ouvrage a été conçu doit être soulignée : la vie de Tomas de Mercado entre l'Espagne et les territoires outre-mer le place au centre de la naissance du marché mondial. La Nouvelle Espagne était le territoire espagnol situé au nord de l'isthme de Panama. À la suite de la conquête espagnole de l'empire aztèque en 1521 et à d'autres conquêtes, elle est devenue une vice-royauté en 1535. La position géographique de ce territoire le situe donc au centre du nouveau réseau commercial mondial : après la conquête du des Philippines au xvi^e siècle, l'Espagne établit une route maritime de la Chine au port de Manille et de là au port d'Acapulco sur la côte ouest du Mexique : il s'agit de la *Nao de China* (la route de Chine) par laquelle les marchandises étaient expédiées depuis l'Est, puis repartaient pour Séville⁸. De plus, la Nouvelle Espagne était l'espace économique le plus important de l'Espagne d'outre-mer en raison des grandes mines, qui jouaient un rôle fondamental dans le système de colonisation américain⁹.

Dans ce contexte, Séville est véritablement – au xvi^e siècle – le centre du monde commercial, car non seulement s'y trouve le port qui ouvre les routes transatlantiques, non seulement tous les navires en partance pour

⁶ Au xx^e siècle la *Suma de tratos y contratos* a été rééditée assortie de présentations critiques par R. Sierra Bravo, *Suma de tratos y contratos*, Madrid 1975 et N. Sánchez-Albornoz, *Suma de tratos y contratos*, Madrid 1977.

⁷ Piero Maria Marchetti, *De negotiis et contrahendi de mercanti et de negotiantis. Tratto utilissimo non solamente a chi esercita la mercatura, ma ancora a confessori, predicatori et lettori, nel quale con resolutione molto chiara, e compendiosa si tratta di Vendite, Compre, Cambi, usure e restitutione*, Brescia 1591.

⁸ A. García Baquero Gonzalez, *La carrera de Indias - Histoire du commerce hispano-américain, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris 1997; A.-M. Bernal, I. Martínez Ruiz, *La financiación de la carrera de Indias (1492-1824): dinero y crédito en el comercio colonial español con América*, Seville 1992; L. Alonso Álvarez, *El costo del imperio asiático. La formación colonial de las islas Filipinas bajo dominio español, 1565-1800*, México 2009.

⁹ A. Palerm, « Sobre la formación del sistema colonial », *Ensayos sobre el desarrollo de Mexico y America Latina. 1500-1975*, Mexico 1979 ; D. Bradingi, *Mineros y comerciantes en el Mexico borbonico*, Mexico 1975.

l'Amérique ne pouvaient appareiller et accoster qu'à Séville¹⁰, mais Séville abrite aussi la *Casa de la Contratación*, où devait impérativement passer toute activité marchande avec les territoires d'outre-mer¹¹. Tomas de Mercado est absolument conscient d'avoir sous les yeux une machine technico-administrative de dimensions inédites, par lui-même définie comme « le centre de tous les marchands du monde »¹².

Pour toutes ces raisons on peut vraiment dire que Séville est, à cette époque, la capitale économique de l'Europe, où les marchands de toute part venaient développer leurs activités. En effet, avoir vécu entre Séville et l'Amérique place Mercado au cœur de la naissance du marché mondial dont il est témoin direct. C'est pour cela que certains auteurs ont souligné que l'ambition de Mercado est d'encadrer non seulement le commerce avec *las Indias* mais également le commerce global en entier¹³.

Formé à l'Université de Salamanca¹⁴, Mercado essaye de concilier la

¹⁰ L. Navarro Garcia, "El Puerto de Sevilla a fines del siglo XVI", *Archivo Hispalense*, 1966, p. 141-178; E. Trueba, *Sevilla maritime. Siglo XVI*, Seville 1990; Bennassar, B. (ed.), *Vivir el siglo de oro. Poder, cultura e historia en la época moderna*, Salamanca 2003; G. Salinero, *Une ville entre deux mondes: Trujillo d'Espagne et les Indes au XVIe siècle : pour une histoire de la mobilité à l'époque moderne*, Madrid 2006; E. Crailsheim, *The Spanish Connection: French and Flemish Merchant Networks in Seville*, Köln Weimar 2016.

¹¹ C. Petit, *Historia del derecho mercantil*, Madrid 2016, p. 132-142; A. B. Fernandez Castro, "A Transnational Empire Built on Law: The Case of the Commercial Jurisprudence of the House of Trade of Seville (1583-1598)", *Entanglements in Legal History: Conceptual Approaches*, Thomas Duve (ed.), Berlin 2004, p. 187-202; A. Acosta Rodríguez, A. L. González Rodríguez, E. Vila Vilar, *La Casa de la Contratación y la navegación entre España y las Indias*, Seville 2003.

¹² Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, chap. I : « Así la Casa de la Contratación de Sevilla y el trato de ella es uno de los más célebres y ricos que hay el día de hoy, o se sabe en todo el orbe universal. Es como centro de todos los mercaderes del mundo, porque, a la verdad, soliendo antes Andalucía y Lusitania ser el extremo y fin de toda la tierra, descubiertas las Indias, es ya como medio. Por lo cual, todo lo mejor y más estimado que hay en las otras partes antiguas, aun de Turquía, viene a ella, para que por aquí se lleve a las nuevas, donde todo tiene tan excesivo precio. De aquí es que arde toda la ciudad en todo género de negocios. Hay grandes y reales cambios para todas ferias, así dentro del reino como fuera, ventas y compras fiado y de contado de gran suma, muy grandes cargazones, baratas de muchos millares y cuentos, que ni Tiro ni Alejandría en sus tiempos se le igualaron. ».

¹³ J. L. Ruiz-Peinado, R. Piqueras, J. Laviña, « Presentación », in *Suma de tratos y contratos de mercaderes y tratantes discididos y determinados*, Barcelone 2010, p. 15 : « Tomás de Mercado intenta aclarar los términos del comercio, no solo con las Indias, sino global. »

¹⁴ L. Brunori, « Pedagogie et internationalisme des professeurs de la Seconde Scolastique - XVIe XVIIe siècle », in *L'insegnamento del diritto (secoli XII-XX)-L'enseignement du droit (XII e-XX e siècle)*, M. Cavina (dir.), Bologna 2019, p. 123-36.

théorie et la pratique, la philosophie et l'ordre économique, le droit et la justice, conformément à l'approche aristotélico-thomiste qu'il avait absorbée au cours de ses études¹⁵. La justice essentielle dans les rapports juridiques entre particuliers est effectivement le souci majeur de la *Suma de tratos y contratos* qui présente un caractère prescriptif très marqué comme c'était le cas dans tous les traités « De iustitia et de iure » de l'époque. Mais à côté de cela, l'attraction exercée par la pratique sur les docteurs de la seconde Scolastique est très forte, ces savants étant particulièrement attentifs à la volonté humaine et à ses concrétisations dans la communauté sociale¹⁶.

Il en résulte que la première approche aux questions du monde des affaires est très souvent une tentative d'encadrement moral des pratiques et des institutions : la *Suma de tratos y contratos* en est une illustration emblématique. Toutefois, dans les écrits de Mercado et de ses confrères, l'analyse de la réalité devient si strictement juridique que le rôle du théologien disparaît définitivement derrière celui du technicien du droit¹⁷.

L'intérêt pour la pratique mercantile et ses manifestations réelles et techniques – également et surtout du point de vue juridique – amène Tomas de

¹⁵ A. Acosta (dir.), *La economía en la Andalucía del descubrimiento / Tomás de Mercado*, Séville, 1985 ; M. Beuchot et J. Iñiguez, *El pensamiento filosofico de Tomás de Mercado. Lógica y economía*, Mexico 1990, p. 9. Un « classique » qui mérite encore la lecture : M. Bataillon, *Erasmus et l'Espagne, recherches sur l'histoire spirituelle du XVIe siècle*, Genève 1937.

¹⁶ O. Descamps, « Prolégomènes à l'affirmation du principe général de la responsabilité pour faute personnelle chez quelques auteurs de la seconde scolastique », in *Études offertes à Jean-Louis Harouel*, Paris 2015, p. 761 et s.; A. S. Brett, *Liberty, Right and Nature : Individual Rights in Later Scholastic Thought*, Cambridge 2003 ; M. A. Smith, *Human dignity and the common good in the Aristotelian-Thomistic tradition*, New York 1995.

¹⁷ P. Grossi, « La proprietà nel sistema privatistico della Seconda Scolastica », in *La Seconda Scolastica nella formazione del pensiero giuridico moderno*, P. Grossi (dir.), Quaderni Fiorentini per la storia del pensiero giuridico moderno, Milano 1973, spéc. p. 118 : « L'importante é questi rapport divengano, nelle loro mani, sic et simpliciter giuridici e che tutta questa realtà sociale sia da loro ordinate e ordinabile solo in termini di diritto » ; W. Decock, *Theologians and Contract Law : The Moral Transformation of the Ius Commune (ca. 1500-1650)*, Leiden-Boston 2013 ; J. Gordley, *The Philosophical Origins of Modern Contract Doctrine*, Oxford 1992 ; I. Bircocchi, *Causa e categoria generale del contratto : Il Cinquecento*, Turin 1997 ; T. Duve, « Kanonisches Recht und die Ausbildung allgemeiner Vertragslehren in der Spanischen Spätscholastik », in O. Condorelli, F. Roumy et M. Schmoeckel (dir.), *Der Einfluss der Kanonistik auf die europäische Rechtskultur. Bd. 1, Zivil- und Zivilprozessrecht*, Cologne 2009, p. 389-408 ; A. García y García et B. Alonso Rodríguez, « El pensamiento económico y el mundo del derecho », in F. Gómez Camacho (dir.), *El pensamiento económico en la Escuela de Salamanca. Una visión multidisciplinar*, Salamanca 1998, spéc. p. 84.

Mercado à s'intéresser aux lieux et aux situations dans lesquels cette pratique devient plus intense et plus articulée.

Cela explique la très grande fréquence avec laquelle Mercado fait référence aux foires dans son traité. Elles sont évoquées dans presque tous les chapitres de la *Suma de tratos y contratos*, ce qui montre nettement que les activités liées aux foires touchaient pratiquement tous les domaines de la vie des marchands de l'époque. L'intensité de la fréquence des références à l'activité des foires marchandes reflète également un aspect extrêmement important : le marchand du XVI^e siècle travaille constamment en lien avec les foires, dans une dimension économique intégrée où les foires marchandes (tels Medina del Campo, Lyon ou Plaisance) sont structurellement liées aux places marchandes (Séville, en premier lieu, mais aussi Madrid, Florence, Rouen, Anvers, Cologne, par exemple)¹⁸.

La quantité et la variété des questions liées aux foires traitées dans la *Suma de tratos y contratos* forment une fresque aussi complexe que composite à laquelle Tomas de Mercado n'a pas songé de donner un ordre précis et un cadre théorique général. Pour l'auteur de la *Suma*, la foire est probablement un instrument au service de l'activité marchande tellement usuelle qu'elle ne nécessite pas de définitions ou d'explications détaillées quant à sa nature (il ne faut pas oublier que les destinataires du traité étaient des marchands expérimentés et avertis).

Au sein de l'ample discours sur les foires, répandu dans de nombreux passages tout au long du traité, il est possible de dégager par extrapolation trois aspects de la réflexion de Tomas de Mercado, qui apparaissent particulièrement significatifs, reflétant les particularités de son approche et mettant en évidence les solutions novatrices proposées face au nouveau commerce proto-global.

En premier lieu les *ferias* sont observées par Tomas de Mercado de manière classique, en tant qu'instrument pour faciliter l'achat et la vente de biens¹⁹ ; ensuite la *Suma de trato y contratos* prend en considération une réalité qui n'avait pas cessé de se développer depuis les derniers siècles du Moyen Âge : les foires (surtout pendant leurs derniers jours) sont un instrument pour le change d'argent, donc pour la circulation des capitaux et

¹⁸ E. González Díez, *De Feria en Feria por Castilla y León*, Valladolid 1993.

¹⁹ J. Hilaire « Le droit des foires et marchés au Parlement d'après les registres d'Olim (1254-1318) », dans *Mélanges en l'honneur d'Anne Lefebvre-Teillard*, Paris 2009, pp. 521-537 ; Société Jean Bodin, *La foire*, H. Pirenne (dir.), Bruxelles 1953.

la spéculation²⁰ ; et finalement, on ne peut pas négliger le fait que Tomas de Mercado est le témoin de la naissance d'une nouvelle forme de foire : les *ferias* de la Nueva España, dans les territoires espagnols d'outre-mer où elles se développent dans un contexte socio-économique complètement différent par rapport aux foires européennes.

1. *Les ferias, facilitatrices d'échanges de biens*

Alors que les savants du XVI^e siècle n'avaient pas ressenti le besoin de donner une définition précise de la foire, l'historiographie contemporaine a essayé de donner une réponse à la question « Qu'est-ce qu'une foire ? », en identifiant quatre critères : « la foire est un rassemblement important et organisé de marchands venant de régions éloignées, avec une périodicité espacée »²¹.

Cette définition, tout à fait rigoureuse, semble toutefois s'éloigner de la perception que les juristes de l'époque avaient de cette institution : en effet, Tomas de Mercado, au moment d'expliquer le fonctionnement des *ferias* se concentre sur des aspects beaucoup plus pragmatiques. Il explique d'abord l'étymologie du mot « *feria* » qui signifie « libre, affranchie », notamment du paiement de l'impôt. En particulier, il explique que les achats-ventes effectués au cours des *ferias* étaient exonérés de l'*alcalba*, l'impôt royal sur les commerces²². Il s'agissait d'un privilège qui n'était pas des moindres et qui faisait accourir aux *ferias* des marchands de toute sorte et de toutes les

²⁰ F. Ruiz Martin, *Lettres marchandes échangées entre Florence et Medina del Campo*, vol. XXVII de la collection « Affaires et gens d'affaires », Paris 1965 ; C. Desplat (dir.), *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XIV^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1992, 1996 ; C. P. Kindleberger, *A Financial History of Western Europe*, New York 2006, spéc. pp. 35-39 ; S. Cavaciocchi (dir.), *Fiere e mercati nella integrazione delle economie europee*, secc. XIII-XVII, Actes de la « Trentaduesima settimana di studi », 8-12 mai 2000, Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », Prato, Firenze, 2001, spéc. M. Fortunati, « Note sul diritto di fiera nelle fonti giuridiche di età moderna », p. 953-966.

²¹ John Gilissen, « La notion de la foire », en *La foire*, H. Pirenne (dir.), Bruxelles 1953, p. 323-342, l'expression citée est le titre du § II, p. 324-327.

²² « Cuatro ferias hay, cuyo principio fue según la etimología del nombre (feria significa cosa libre, exenta y horra), y como lo que se vende en aquellos lugares a tales tiempos es libre de alcabala, que no se paga, llamaron al mercado y tiempo «feria» », Liv. IV, chap. IV. S. de Moxó, *La alcabala. Sobre su orígenes, concepto y naturaleza*, Madrid 1963.

parties de l'Europe²³.

Les quatre foires privilégiées, établies par la puissance royale castillane, sont à l'époque de Tomas de Mercado les deux de Medina del Campo – au mois de mai et au mois d'octobre –, celle de Villalón et celle de Rioseco²⁴.

Pour Tomas de Mercado ces foires sont d'un intérêt très grand, puisqu'elles sont des exceptionnels terrains de vérifications pour les théories monétaires et les théories des prix qui sont en train de se développer grâce à la réflexion de la seconde Scolastique. Tomas de Mercado, conjointement à Martin de Azpilcueta, est considéré comme l'un des fondateur de ces théories (notamment de la théorie quantitative de l'argent), il n'est donc pas étonnant que la création des prix au cours des foires étaient pour lui un terrain d'étude dont l'intérêt dépassait largement les conseils moraux à donner au marchands de la ville de Séville²⁵.

Dans le chapitre consacré aux modifications des prix²⁶, Mercado expose d'abord une réalité aussi simple que fondamentale, en soulignant que c'est précisément durant les foires qu'on peut observer ce phénomène dans toute son ampleur : les marchandises les plus abondantes sont moins chères, les marchandises les plus rares sont plus chères ; et s'il y a pénurie d'acheteurs le phénomène s'amplifie et les prix montent encore ; même chose s'il y a plus de liquidités en circulation²⁷.

Cependant, une fois posé ce premier principe, Mercado explique que dans la réalité des affaires les choses sont un peu plus compliquées : les *ferias* présentent les conditions les plus favorables à la spéculation sur les variations

²³ M. Á. Ladero Quesada, *Las ferias de Castilla Siglos XII a XV*, Madrid 1994.

²⁴ « Como es tributo tan general la alcabala en las ventas y compras, concedieron los reyes de Castilla liberalísimamente algunos tiempos donde vendiesen sus vasallos horro y libre, sin pagarla -que fue gran merced. Y señalaron sucesivamente cuatro, como cuatro tēmporas, que decimos: las dos señaló en Medina del Campo don Fernando de Aragón, cuando era sólo infante de Castilla y gobernador de ella, por el rey don Juan, su sobrino; la otra en Villalón; la postrera en Rioseco (la cual está 1.9, ti. 20, ley 7). Las de Medina son el día de hoy las principales y suelen celebrarse la una por mayo, la otra por octubre. », Liv. IV, chap. IV.

²⁵ I. Iizuka, *La Escuela de Salamanca en los primeros tiempos de la historia de la teoría monetaria*, cit. ; L. Baeck, « Iberian monetarism and development theories of the sixteenth and seventeenth centuries », in L. Baeck, *The Mediterranean Tradition in Economic Thought*, cit.

²⁶ Livre II « Del arte y tratos de mercaderes », chap. VII « De las razones y circunstancias que se ha de considerar para poner o mudar un el precio o el otro ».

²⁷ «Vemos en las ferias que, si hay mucha ropa, vale barato; si pocos compradores, más barato; si hay poca moneda, vale de balde y se quema. Al contrario, haber poca ropa la hace tener estima; si hay muchos que comprenden, crece, y más si hay abundancia de dineros. » Chap. VII

de la valeur des biens et de l'argent, en considération du fait qu'elles ont lieu dans des lieux différents à des moments différents. Il en suit donc que les foires mêmes deviennent cause directe des variations des prix.

Notamment les *ferias* s'exposent particulièrement à toute une série d'inconvénients liés à la pratique – en constante augmentation, selon ce que Mercado observe – des paiements différés. Dans une certaine mesure, c'était le système même des foires, avec leur périodicité régulière et avec leur capacité à attirer un grand nombre de marchands dans le même endroit au même moment. Le système des foires encourage cette pratique, la renforce et la rend possible.

En effet, Mercado observe que les foires sont non seulement des places pour l'achat et la vente de biens, mais également l'occasion d'effectuer les paiements relatifs à des achats déjà effectués ailleurs dont le paiement a été remis par les parties à une certaine foire. Cette pratique, très répandue à l'époque, comme l'atteste le même Mercado dans son ouvrage, pose des problèmes délicats concernant le prix qui doit être payé.

Pour exposer ces questionnements, Tomas de Mercado prend l'exemple de l'achat de tissus effectué en Flandres : les marchandises sont remises à l'acquéreur à Bruxelles ou à Gand mais le paiement du prix est renvoyé à la *feria* de Medina del Campo. Mercado explique que certains marchands prétendent le paiement du prix que les marchandises ont à Medina del Campo au moment de la *feria* et non celui qu'elles avaient en Flandres au moment de la remise.

Cette pratique, selon Mercado, ne correspond pas à une prétention légitime puisque le « juste prix » des choses est celui du moment et de l'endroit de la remise de la marchandise, non du paiement²⁸. Demander le prix courant au moment et à l'endroit de la foire serait, selon Mercado, une activité spéculative sur les variations des prix qui engendrerait une rémunération injustifiée et donc illégitime.

Se servant d'un autre exemple tiré de la pratique de l'époque, Tomas de Mercado insiste sur le fait que remettre du piment à Gênes et encaisser à la foire suivante pour ce piment un prix plus élevé que celui existant à Gênes au moment de la vente est une opération usuraire condamnée par l'Église²⁹.

²⁸ « Porque el precio justo, según dictamen natural y costumbre general, es el que tiene la ropa do se entrega, no do se concierta o do se paga. El lugar del pagamento es muy extraño al concierto y venta, que, vendiendose las estameñas en Segovia, dado se libre el dinero a Sevilla, no se venden a como vale en Sevilla, y, cuando los anascotes en Flandes, aunque remita la paga a la feria de Medina, se venden como valen en Bruselas o Cante, no como en Medina », Chapitre XVI.

²⁹ « Vender cantidad de pimienta o prestar dineros, que es lo mismo, en Génova a más

Toutefois, les questions liées à l'usure lors de l'achat et de la vente de biens sont relativement plus simples que celles qui se posent lorsque l'objet de l'échange est l'argent. Tomas de Mercado est parfaitement conscient que les foires sont un multiplicateur de ces enjeux. Il sait très bien que des problèmes sérieux d'ordre moral et juridique se posent quand les « *ferias de mercadurias* » deviennent « *ferias generales* », lieux de rencontre des commerçants les plus influents en Europe, propices à la conclusion de contrats importants et complexes, où se soldaient dettes et crédits, dans lesquels s'échangeaient des lettres de change, se concrétisaient les endossements destinés aux foires elles-mêmes, et où on encaissait ces mêmes lettres.

Le fonctionnement même des foires encourageait les transactions d'argent : si les marchandises étaient vendues dans les premiers jours de la foire, les paiements étaient effectués dans les derniers jours. Ainsi les transactions commerciales s'accompagnaient nécessairement de relations financières et progressivement les changeurs ont occupé une place prédominante au cours des foires. C'est dans ce contexte que les docteurs de l'époque sont appelés à évaluer la moralité et la légitimité des termes concrets de ces moyens de transférer l'argent³⁰.

2. Les *ferias*, facilitatrices d'échanges d'argent

Parmi les cinq livres de la *Suma de tratos y contratos*, un livre entier, le quatrième, est consacré aux changes. Dans ce livre, il apparaît absolument évident que les *ferias de cambio*, les foires de change, jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des changes dans l'Europe entière et en Nueva España³¹.

del justo precio, a pagar en la feria do se llevaba, con tal que fuese a riesgo del vendedor, es usura. » Chapitre XVI.

³⁰ A. Garcia Sanz, « El contéxto economico del pensamiento escolástico », *El pensamiento económico en la Escuela de Salamanca: una visión multidisciplinar*, dir. F. Gómez Camacho, Salamanca, 1998, p. 39.

³¹ « Como unos mismos mercaderes tratan en todas partes, así los cambiadores, que les andan siempre a las espuelas, tratan en toda la cristiandad. Los de Sevilla cambian a Burgos y a corte y a todas las ferias, a Valencia, a Barcelona, a Lisboa, a Flandes, a Francia y a Italia, y en todas tienen personas que les pagan sus letras cuando libran o que les cobren sus cédulas cuando les libran y, cobradas, se las remitan, conforme al aviso que les dieren ». Livre IV « De cambios », Chapitre III, « De la práctica en los cambios de estos tiempos ».

La transformation des *ferias de mercadurias* en *ferias de cambio* démarre en parallèle de la création des « lettres de change » dans l'Italie du xv^e siècle, donnant lieu à une pratique qui s'étend tout de suite à travers toute en Europe³². Le mécanisme de la lettre de change est bien connu : une personne donne à une autre une quantité d'argent, et reçoit un document signé – la lettre de change – dont le montant indiqué sera payé dans une autre lieu, en un autre moment, en une autre devise.

Depuis le début les destins des foires et des lettres de changes ont été liés : la lettre de change était un instrument très souple et très facile à transporter qui permettait d'accélérer les échanges, de recourir facilement au crédit et de faire circuler des capitaux sans besoin de faire circuler les espèces. Le réseau des foires se prêtait parfaitement au bon fonctionnement de ce système et il est en partie responsable du succès de cet instrument juridique. Sans un système structuré de foires, la lettre de change n'aurait probablement pas fait l'objet de l'utilisation massive qu'on observe déjà au xv^e siècle en Europe.

Les foires ne sont donc pas uniquement l'occasion d'acheter et de vendre des marchandises, mais deviennent rapidement le cadre parfait pour encaisser et échanger les lettres de changes, grâce à leur périodicité mais aussi au fait qu'elles se succédaient à différents endroits.

Tomas de Mercado relate qu'à son époque désormais l'activité de change est devenue l'activité principale de la *feria de Medina del Campo*³³. Mercado rappelle que même la couronne espagnole utilisa la foire de Medina pour obtenir des prêts très consistants³⁴.

Il est facile d'imaginer que les marchands, profitant des délais certains des foires et de la différence d'endroits où elles avait lieu, ont développé une

« Cambiar dos monedas de diversa materia o distinto valor se puede hacer no solamente en la misma ciudad, de una mano a otra, en cambio manual, sino en cambio también real y en diversas ciudades y reinos; y se solía tratar y disputar, y tiene su particular duda y dificultad. », Livre IV, chap. II « Del cambio manual y del cambio o venta de las coronas ».

³² J. I. Martínez Ruiz, « The Credit Market and the Profits from the Letters of Exchange. Ricorsa Exchange Operations between Seville and the Besançon Fairs (1589-1621) », *Journal of European Economic History*, 33/2, 2004, p. 331-355.

³³ En 1563, l'ambassadeur vénitien Navagero aussi observait dans une chronique que les « plus grandes affaires » de la foire de Medina « consistaient en tours de lettres de change » : « La fiera è abbondante certo di molte cose, ma sopra tutto di speciarie assai che uengono di Portogallo, ma le maggior faccende che ui si facciano sono cambij », cité en C. Gherlenda, « Più volentieri vanno alla guerra, o alle Indie ». *Images navageriane ne Il viaggio fatto in Spagna et in Francia* », Orillas, n. 8, 2019, p. 141-162.

³⁴ « También Su Majestad toma gran suma cuando está en necesidad », Tomas de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, Liv. IV « De cambios », Chap. IV « De las ferias de España ».

pratique consistant à remettre des lettres de change à une foire et à encaisser la lettre à une autre foire³⁵. Il était effectivement courant que les lettres de change mentionnent comme date de paiement une certaine *feria*³⁶.

Ainsi les banques européennes envoyaient leurs représentants à Medina del Campo au moment de la *feria*, lesquels – après avoir présenté leurs comptes et cautions au Conseil municipal – commençaient leur travail.

Cela accrut le rôle de Medina del Campo comme place financière internationale : les marchands de toute Europe s’y rendaient pour encaisser et donner des lettres de change³⁷. La raison de ce phénomène, comme l’explique Tomás de Mercado, réside dans le fait que ce système permet aux marchands de ne pas porter sur eux les espèces dont ils peuvent avoir besoin aux cours des foires³⁸.

On peut sans doute ajouter que la relation inverse est également vraie : c’est le système des foires qui permet que se généralise et se consolide l’utilisation de la lettre de change comme instrument régulier de transfert de fonds, puisque les marchands pouvaient compter sur un réseau de foires efficace et fiable qui permettait de faire circuler le crédit de façon pratique, périodique et encadré dans une structure institutionnelle relativement sûre.

Le travail des changeurs pendant la *feria* est donc forcené, mais le gain est également important, car – explique Mercado – une fois la foire terminée, ils sont très bien rémunérés pour ce travail qui « *no se puede negar ser muy grande, del pasar partidas, ajustar cuentas* ». Les changeurs étaient normalement payés à la fin de la foire par un montant fixe et par un pourcentage sur les échanges effectués.

Or, la nature et la justification de ce gain posaient certains problèmes du point de vue théologique et juridique. Le vrai problème se posait pour les foires espagnoles : si pour les théologiens-juristes de l’époque, la rémunération des changes effectués en dehors de l’Espagne ne posait aucun

³⁵ « Así que ya lo principal de la feria es cambios y pagamentos, no compras y ventas francas, aunque de esto hay buena parte »

³⁶ « De tres maneras se libra el cambio, así fuera del reino como dentro, conviene a saber: para feria o a letra vista o algún plazo que se señala », Liv. IV, Chap. VIII.

³⁷ « A estas ferias van de todas naciones -de Sevilla, de Lisboa, de Burgos, de Barcelona, de Flandes y Florencia- o a pagar seguros o a tomar cambios o darlos. Finalmente es una fragua de cédulas, que casi no se ve blanca, sino todo letras » ; C. Espejo, J. Paz, “Las antiguas ferias de Medina del Campo”, dans Carande, R. (dir.), *Carlos V y sus banqueros*, T. II, cap. XI, “Bancos y ferias”, Crítica, Madrid 1987 (première édition 1943), p. 191-233.

³⁸ « Los que fuera tomaron a los primeros que decíamos, remiten a la feria sus letras, do tienen de nuevo necesidad de tomar para hacer sus pagamentos, porque raro envían dineros para la paga », Liv. IV, Chap. IV.

problème de légitimité, en revanche les changes effectués en Espagne, notamment au cours des foires, suscitaient une certaine perplexité car ces opérations ne réalisaient pas un changement de devise et on ne pouvait pas considérer le royaume d'Espagne comme un « lieu différent » prévu par le schéma traditionnel de la lettre de change³⁹.

L'absence de ces éléments (différence de devises, différence de lieux) suscitait de fortes suspicions sur ces opérations qui pouvaient cacher des opérations usuraires. Il était donc à craindre que les foires espagnoles se transforment en occasions optimales de réaliser un prêt à intérêt caché derrière des changes qui ne l'étaient pas vraiment.

D'autres aspects relatifs aux gains des opérations de change pendant les foires posaient également des questionnements concernant leur légitimité : la périodicité des foires et leur régularité permettait de jouer sur les changements de valeur de l'argent d'un endroit à l'autre et donc de spéculer sur ces changements⁴⁰.

Les gains tirés de ces pratiques spéculatives, rendues possibles par le système des foires, posaient donc de forts doutes à Tomas de Mercado, qui est appelé par les commanditaires de son traité à répondre précisément à ce type de questions.

Le fait que cette pratique spéculative était aussi répandue que problématique est évident au vu de l'ampleur et de la profondeur avec lesquelles Tomas de Mercado aborde la question. Au problème de la légitimité des changes effectués dans les foires d'Espagne, Mercado consacre un chapitre entier, « *De los cambios que se hacen para las ferias de España* »⁴¹. C'est un chapitre des plus

³⁹ « Dos géneros de cambios son muy sabidos y nombrados entre mercaderes, conviene a saber, los que se libran fuera de España y los que para alguna feria o ciudad de ella, porque oyen decir a la continua ser los primeros lícitos y los segundos ilícitos », Liv. IV « De cambio », Chap. V « Del fundamento lícito o ilícito del cambio ». Sur ce point R. De Roover, *L'évolution de la lettre de change (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Paris 1953, spéc. p. 43.

⁴⁰ « Como si en Flandes se ha valido Su Majestad de toda la moneda que se hallo, probable es habrá en la feria próxima de Amberes muy poca y muchos que la demandan. Quien dio en el aviso da en Sevilla todo lo que puede a cambio para allá y, si no tiene, el mismo la toma aun con interés para Medina o para otras partes de por acá, para Flandes, porque en el retorno espera ganar mucho más. Y, avisado a Lisboa den en su nombre la mayor cantidad que ser pudiere y se la libren aquí, en dos o tres meses tiene puesto en Flandes unos cincuenta o cien mil ducados; do, venida la feria, no pareciendo blanca en la tierra, andan los cambios por el cielo, y, abriendo la bolsa, tómanle a veinte y a veinte y cinco por ciento para Sevilla y Lisboa », Liv. IV, chap. II.

⁴¹ Liv. IV « De cambio », Chap. VIII « De los cambios que se hacen para las ferias de España ». E. Ottek, « Las ferias castellanas y Sevilla en el sistema bancario europeo del siglo XVI », *Dinero, moneda y crédito en la monarquía hispánica*, A.M. Bernal (dir.),

complexes dont il est intéressant de retracer les idées principales.

D'abord Mercado invite à ne pas céder aux généralisations. Tous les changes internes ne sont pas usuriers, immoraux et illicites⁴².

Il faut considérer, affirme Mercado, les différences de densité de liquidité d'un endroit à l'autre dans le même royaume de Castille. Mercado explique qu'à Séville, en raison de l'amarrage de tous les navires en provenance des Indes, arrive une énorme quantité d'or et d'argent, qui ensuite se repend irrégulièrement dans le royaume d'Espagne. Des lors, l'estimation de la monnaie change d'un endroit à l'autre et d'une foire à l'autre, en fonction de la différence de diffusion de métaux précieux transformés en monnaie⁴³. Par conséquent, bien qu'il ne s'agisse pas d'un échange de devises au sens strict, puisque la monnaie prend des valeurs complètement différentes dans les différents territoires de la couronne de Castille, il est possible de considérer le paiement d'une lettre de change qui reste sur le territoire espagnol comme correspondant à la structure régulière, parce que c'est la différence de valeur de la monnaie qui compte⁴⁴.

De plus, avec une pointe de polémique, Tomas de Mercado met en garde des arguments formels qui, trop étroitement suivis, donneraient lieu à des paradoxes : en Italie, qui est formellement divisée en différentes républiques, les changes entre villes voisines seraient licites (Florence et Pise, par exemple), alors qu'en Espagne, s'agissant d'un seul royaume, ils seraient illicites, et ainsi le seraient les changes avec les Indes, vu qu'elles forment partie du royaume d'Espagne⁴⁵.

À ce propos, Mercado souligne que même pas le Pape, dans ses décrétales ne fait désormais plus la différence entre changes à l'intérieur et à l'extérieur des royaumes !⁴⁶

Madrid 2000, p. 31-42.

⁴² « Como teólogo me esforzaría a no condenarlos todos así a barrisco, como algunos doctos hacen, aunque no pueden escapar salvos gran parte de ellos, si no queremos, por salvarlos, condenar a la clara la misma justicia y verdad. », Liv. IV, chap. VIII.

⁴³ « Dentro del reino, puede haber entre dos universidades totales de ellos estima diversa, y por consiguiente cambiarse de una parte a otra o con ganancia o con pérdida o a la iguala », Liv. IV, chap. VIII

⁴⁴ « La ganancia del cambio, como vimos, se funda en valer más una moneda que otra », Chapitre VIII, « De los cambios que se hacen para las ferias de España ».

⁴⁵ « Si es general por todo, en Italia, do no hay reino sino repúblicas, ¿todos serán lícitos, aunque estén muy cerca los pueblos de Florencia, de Roma o a Pisa? Lo segundo, ¿que se entiende o entienden estos doctores por este nombre «reino»: una ciudad sola o una corona real e imperial entera, esto es todos los de Sevilla a Medina, a Burgos, a Valencia? », Liv IV chap. VIII.

⁴⁶ « Últimamente, la decretal pontifical de los cambios no hace distinción de los de dentro

Tomas de Mercado indique, en outre, une raison très concrète pour justifier les gains réalisés par les agents de change au cours des foires. Cette fois, il considère le service matériel effectué par le changeur : le fait d'amener de l'argent avec soi jusqu'à la foire est en lui-même une prestation qui doit être rémunérée. Il faut effectivement considérer que, par exemple, entre Séville et Medina del Campo il y a presque 600 kilomètres⁴⁷.

Bien entendu, les changes effectués aux foires à l'intérieur du royaume doivent naturellement respecter les conditions indiquées par Mercado pour que toute opération de change soit licite : qu'il soit "*verdadero, no fingido*", à savoir qu'il y ait un vrai transfert d'argent, "*celebrado con sinceridad y llaneza, no con engaño*", à savoir qu'il n'y ait pas de tromperie, et finalement "*comedido y humano en la ganancia, no tirano y cruel*", modéré dans le gains sain profiter de la condition de besoin de l'autre⁴⁸.

Tomas de Mercado reste cependant inflexible sur deux règles qui doivent en tout cas être suivies.

En premier lieu, il faut respecter les dates des foires, il est illicite d'anticiper ou de remettre le paiement à une date différente de celle de la foire spéculant sur la variation de l'argent. En particulier, il est interdit de prolonger le délai d'encaissement, pratique qui donnerait lieu à des opérations usurières et spéculatives⁴⁹. Et en second lieu, il est interdit de changer de foire en foire dans le même endroit : cela serait clairement un prêt usurier⁵⁰.

del reino a los de fuera, ni aun los nombra, ni usa de tales vocablos, ni aprueba los unos y condena los otros. De todos habla en general y en todos, ora se hagan para ferias o para otros lugares, aprueba los reales y justos y condena los secos y desaforados." Liv IV chap VIII.

⁴⁷ « Lo primero, si se gana por el portazgo, bien merece ganar quien los lleva de una ciudad a otra, ambas de un reino, distando a las veces ciento y docientas leguas, como Sevilla y Compostela o Barcelona. Si se justifican por estar el dinero presente o ausente, harto ausente está al de Sevilla el dinero de Medina y más el de Burgos. », liv IV chap VIII.

⁴⁸ « Las condiciones son: sea verdadero, no fingido; celebrado con sinceridad y llaneza, no con engaño; comedido y humano en la ganancia, no tirano y cruel », Chapitre VIII, "De los cambios que se hacen para las ferias de España".

⁴⁹ « Mas, suélese muchas veces quebrantar esto, llevando tanto más por ciento cuantos más son los meses y aun, a modo de decir, los días que se prorroga en la letra la paga; que, según hemos tocado muchas veces en otra materia, es usura » ... « ya dijimos ser siempre prohibido generalmente en todos los cambios tener cuenta con el tiempo y dilación », Chapitre VIII, "De los cambios que se hacen para las ferias de España".

⁵⁰ « Se requiere, a dicho de todos los doctores, sean diversos lugares, que en un mismo pueblo no puede ser distinta la estima de unos ducados a otros, especial y mayormente haciéndose el un entrego y el otro en tiempo de feria, do todo es igual. Así de Medina a Medina, como no sea de Rioseco a la del Campo, usura es, no cambio, el cambiar con interés. Ejemplo y prueba es manifiesta que, si en esta ciudad se dan mil ducados con

Toutefois, si la proximité des endroits peut créer certains problèmes – comme on vient de le voir –, il est également vrai que la longue distance peut créer des changements structurels dans l'organisation des foires.

3. *Les ferias en Nueva España*

Comme on l'a dit, Tomas de Mercado, qui vit sa vie entre Séville et Veracruz, est un témoin exceptionnel de la naissance du marché proto-capitaliste. Il consacre, effectivement, un chapitre entier au commerce avec les *Indias*⁵¹.

Mercado ne manque pas de souligner que *todo es diferentissimo*, tout est très différent en Nueva España⁵². Les aspects qu'il analyse dans ce chapitre sont multiples et de grand intérêt : les modifications du prix des marchandises, l'organisation matérielle du commerce, la fiscalité, le régime des assurances, entre autres.

Pour ce qui concerne les foires, Mercado observe les différences par rapport aux foires européennes, en particulier au égard à leur taille et leur fonctionnement. Les foires qui avaient lieu en Nueva España étaient en fait d'énormes foires qui coïncidaient avec les arrivées des bateaux de l'Europe. Il s'agissait donc d'événements de grande ampleur, beaucoup plus espacés dans le temps que les foires européennes, et situés à des points plus éloignés dans l'espace, coïncidant avec les ports d'accostage des routes de l'Atlantique et du Pacifique.

La *feria de Acapulco*, par exemple, était considérée comme la foire la plus grande au monde⁵³. Les marchands, non seulement du Mexique mais aussi des régions voisines, se déplaçaient pour participer à la *feria* quand arrivaient les bateaux de la *Nao de China* sur les côtes du Pacifique de la Nueva España⁵⁴.

Tomas de Mercado souligne d'importantes différences dans le

interés a pagar aquí a cuatro meses, todos, sin faltar nadie, lo pregonamos por usura y negocio infame », Chapitre VIII, « De los cambios que se hacen para las ferias de España ».

⁵¹ Livre II, Chapitre XVIII « De los tratos de Indias y tratantes en ellos ».

⁵² « Todo es diferentísimo: el talento de la gente natural, la disposición de la república, el modo de gobernar y aun la capacidad de ser gobernados », Livre II, Chapitre XVIII « De los tratos de Indias y tratantes en ellos ».

⁵³ E. Quiroz, « Los mercados en la Colonia », *Arqueología mexicana*, n. 122, 2013, p. 68-73.

⁵⁴ S. Bernabéu Albert, *La nao de China, 1565-1815. Navegación, comercio e intercambios culturales*, Seville 2013.

fonctionnement des foires d'outre-mer et il explique que tandis qu'en Europe, les marchands vendent leurs marchandises une par une, en Amérique, au début de la foire un prix pour chaque cargaison de bateaux est établi et ensuite ce sont les cargaisons entières qui sont mises en vente. Naturellement, établir le juste prix de ces cargaisons est le problème majeur de ces foires.

Les considérations exposées par Mercado à propos des foires en Nueva España montrent l'importance d'un aspect souvent sous-estimé par l'historiographie du commerce transatlantique du XVI^e siècle.

Certes, et c'est bien connu, un flux commercial soudain et très intense en provenance des territoires américains affecte l'Europe. Il est certain que l'Europe est investie par une quantité énorme de métaux précieux et de nouveaux produits de la Nueva España donnant lieu à des phénomènes nouveaux et bouleversants.

Pendant, ce qui semble attirer le plus l'intérêt du Mercado est le flux commercial en sens inverse, de l'Europe vers l'Amérique, et c'est vers ce flux qu'il tourne son attention tout au long de ce chapitre. Mercado connaît parfaitement, par expérience personnelle, les itinéraires des marchandises qui partaient de Séville et arrivait à Veracruz.

La Nueva España était pour Mercado un terrain d'enquête formidable où tester ses théories sur la formation des prix : là-bas il y avait une énorme pénurie de produits courants en Europe. La conséquence en était un décalage très marqué entre demande et offre, conduisant à des mécanismes de formation du prix du marché très différents de ceux observables en Europe.

Ces phénomènes inédits généraient énormément de questions relatives au « juste prix » des marchandises pratiqué aux foires américaines, prix qui le plus souvent différait beaucoup de celui pratiqué en Europe. Mercado tente de donner des réponses en conciliant ses devoirs pastoraux et ses analyses de juriste et d'économiste : tout dépend, explique Mercado, non seulement de la qualité des marchandises, mais également du degré de pénurie des choses dans les terres d'outre-mer. Mercado connaît bien le Mexique et ses foires, et il sait parfaitement que les foires américaines doivent répondre à une demande bien différente que les foires européennes. Mercado décrit la situation des foires en Nueva España où certains biens considérés comme de première nécessité étaient très recherchés et très cher payées : le papier, les draps pour le lits, les brosses de nettoyage et les... sabliers⁵⁵.

⁵⁵ « Tiene este precio y valuación su latitud, si la tierra está falta de alguna ropa en particular, de papel, de lienzos, de sedas, que acaece haber grandísima demanda aun de escobillas de limpiar y de ampollitas de arena, llevándose todo de acá. Éste tal género, si por sí se vende, valdrá con razón mas, porque la falta lo hace por entonces de mayor precio, como en todas las demás cosas », Livre II, Chapitre XVIII « De los tratos de Indias

Mais encore plus chers étaient vendus aux foires d'outre-mer des choses dont les expatriés sentaient une immense nostalgie et qu'ils ne pouvaient absolument pas se procurer en Amérique : l'huile d'olive et le vin, sans lesquels, dit Tomas de Mercado « il est impossible de bien vivre »⁵⁶.

y tratantes en ellos ».

⁵⁶ « Ni vino, ni aceite, sin lo cual no se pasa ni puede pasar bien la gente », Livre I, Chap. I « Del intento del autor ».